

Handicap et dépendance

Chère Madame,

Je suis entièrement solidaire de votre indignation face à la situation que vivent les personnes en situation de handicap et leur famille et je sais très bien que cela touche tous les domaines, y compris celui de la représentation politique.

Comme vous l'écrivez dans votre tribune, des millions de personnes ne peuvent accéder facilement et en toute autonomie à des lieux publics, des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, des locaux de travail, des commerces, des cabinets médicaux, des équipements culturels... du fait de leur conception architecturale. Un exemple : sur les 303 stations du métro parisien, seules les 9 stations de la ligne 14 sont équipées pour les personnes handicapées.

Se loger est difficile : 70% des personnes en fauteuil roulant ou en béquilles ont du mal à trouver un logement adapté à leurs besoins.

La mise en conformité des bâtiments publics pour faciliter leur accès devait être effective d'ici à 2015. Le bilan d'étape en 2010 montrait que seulement 15 % étaient aux normes et depuis des sursis ont été donnés et les moyens financiers d'application de cette loi ne sont pas donnés ce qui la rend en bonne partie inefficace.

De plus, des contrôles montrent qu'entre la déclaration et la réalité il peut y avoir un fossé. Une étude de l'APF en Pays de la Loire portant sur 442 établissements de la région ayant déclaré sur l'honneur être complètement accessibles aux personnes handicapées, montrait que 12% ne l'étaient pas du tout pour certains types de handicap et 74% "difficilement" !

La loi de 2005 fait obligation aux écoles d'inscrire les enfants handicapés. Pourtant, malgré l'engagement de l'Éducation nationale à ce qu'aucun enfant ne reste sans solution, 8 000 à 11 000 d'entre eux étaient dans ce cas fin 2019 !

La loi oblige les employeurs de plus de 20 salariés à occuper 6 % de personnes souffrant d'un handicap. Mais les dernières statistiques (2019 pour le privé) indiquent seulement 3,5 % de salariés handicapés. Bon nombre d'employeurs préfèrent payer des pénalités que de respecter la réglementation.

Quant au secteur public, si la situation s'est améliorée - 5,67% de salariés handicapés dans la fonction publique hospitalière et 6,76 % dans la fonction publique territoriale - il n'y en a que 4,65 % dans la fonction publique d'État, un comble pour l'institution chargée de faire appliquer la loi !

Le chômage touche 18 % de ceux qui souffrent d'un handicap, contre 9 % pour l'ensemble de la population !

Par ailleurs, l'allocation adulte handicapé AAH – 903,60 € à ce jour - est toujours inférieure au seuil de pauvreté - 1063 €. Et comble du sordide, la demande de déconjugalisation de cette allocation vient de nouveau d'être repoussée, la Ministre du Handicap, Sophie Cluzel, se joignant au camp du refus !

Fondamentalement, je pense que tous les besoins nécessaires à la compensation de la perte d'autonomie – qu'elle soit liée à un handicap ou au vieillissement – devraient être pris en charge par la collectivité. De la même façon qu'elle prend bien en charge aujourd'hui les actes qui permettent à l'organisme humain de mieux fonctionner - prothèses,

transplantations d'organes, lourdes chirurgies réparatrices - la collectivité devrait aussi prendre en charge toutes les aides externes qui sont indispensables aux être humains pour continuer de vivre dignement : que ces aides soient matérielles (fauteuils, appareils, installations ergonomiques, outils numériques...) ou humaines.

Alors que le monde capitaliste a de quoi se réjouir et qu'au grand casino de la Bourse, les milliards continuent à faire des petits, les services publics eux sont mis à la diète par l'Etat qui continue de réserver ses milliards de subventions aux entreprises les plus riches. Combien de structures, de services d'aide à l'accompagnement, pourraient être ouverts et fonctionner avec ces milliards ?

L'argent public doit aller aux besoins publics. Cela ne pourra se faire que par un contrôle et par la mobilisation massive de la population. Dans ce combat politique et social indispensable, tout le monde a sa place, quelle que soit sa situation physique de même que les associations que vous formez.

Avec toute notre solidarité,

Nathalie Arthaud